



**PEAU DE COU DE POULET**  
**RAPPORT D'ANALYSE**  
**N° 4639 - [1012652-1012656]**  
**BACTÉRIOLOGIE ALIMENTAIRE**

ABATTOIR CANFLAIS  
 M. SENEAL  
 CANFLAIS  
 14240 CAHAGNES

COLOMBELLES, le 02 mai 2022

• **INFORMATIONS FOURNIES PAR LE LABORATOIRE :**

Prélevé par : Vos soins  
 Collecté par : Caroline MEURDRA  
 Réception laboratoire le : 28/04/22  
 Analysé le : 29 avril 2022

Le : 28/04/22  
 Le : 28/04/22  
 (Frais)

• **INFORMATIONS FOURNIES PAR LE CLIENT :**

**PEAU DE COU DE POULET**

1012652	1012653	1012654	1012655	1012656
N° lot : 22.017.634	N° lot : 22.017.634	N° lot : 22.017.634	N° lot : 22.017.634	N° lot : 22.017.634
Date abattage : 27/04/22	Date abattage : 27/04/22	Date abattage : 27/04/22	Date abattage : 27/04/22	Date abattage : 27/04/22
DLC Produit : 05/05/22	DLC Produit : 05/05/22	DLC Produit : 05/05/22	DLC Produit : 05/05/22	DLC Produit : 05/05/22
Nom éleveur : BATREL	Nom éleveur : BATREL	Nom éleveur : BATREL	Nom éleveur : BATREL	Nom éleveur : BATREL
Département : 61	Département : 61	Département : 61	Département : 61	Département : 61

• **RÉSULTATS :**

Cahier des charges : CANFLAIS1 / Peaux de cou

Paramètres	Méthodes	Résultats					Critères <i>non couverts par l'accréditation</i>
		1012652	1012653	1012654	1012655	1012656	
Salmonelle (mobile) /25g	BKR 23/04-12/07 *	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté

• **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ \* :**

5 échantillons sont de qualité satisfaisante sur les 5 échantillons analysés du même lot. Par conséquent, ce lot est conforme selon le plan à 2 classes.

Gérald FOUCU  
 Responsable Technique

*Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai, l'échantillonnage n'est pas de la responsabilité du Laboratoire. Le laboratoire ne pourra être tenu responsable des informations données par le client et de leurs éventuels impacts sur les essais. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme facsimilé photographique intégral. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation et repérés par le symbole \*. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte pour émettre la déclaration de conformité. ST : Sous-traité. NC : Non communiqué. La conclusion est donnée sous réserve quand le résultat est sous la forme Ne'. Ne'et Ne: Nombre estimé selon NF EN ISO 7218 . Ne\* : présent mais < 4 x 1 / d par g ou par mL N': Nombre obtenu à partir de la boîte de la dernière dilution selon NFEN ISO 7218*

